



Déclaration de main courante abusive

Par **Yves02_old**, le **23/12/2007** à **07:57**

Bonjour,

Mon ex conjointe ma tendu « un piège » pour me placer une main courante a mon rencontre

Résumé :

Mon ex-conjointe, me téléphone dans l'après-midi pour me signaler que mon fils va pas très bien.

De plus, elle me confirme par la même occasion qu'elle n'accepte pas de me laisser mon fils de 2 ans le jour de Noël. Elle me coupe au nez.

J'appel le soir pour avoir des nouvelles de mon fils, elle ne répond pas au téléphone (Comme elle a souvent fait).

Je souligne que j'ai accepté de laisser la garde de mon fils et j'ai pris un jour par semaine pour m'occuper de mon fils en plus de 1 week-end sur deux.

Ce fameux soir ou j'ai essayé d'appeler mon fils, elle a fait exprès de ne pas répondre pour me mettre très fortement en colère et j'ai finalement « craqué » avec cinq appels sur son répondeur téléphonie.

Le lendemain, elle a signalé une main courante contre moi a la police, mais a fortement menti sur les faits et a même indiqué qu'elle avait déjà reçu des agressions lorsque nous étions en couple il y a une année en arrière, ce qui est complètement faux.

Mon ex concubin a même indiqué qu'elle avait reçu plusieurs fois des appels téléphonique très tard le soir et c'était la première fois que j'ai souhaité qu'elle me rappelle pour s'expliquer.

Raison d'avoir fait une main courante.

Je pense que mon ex-conjointe a placé cette main courante vu qu'elle sais que je vais

demander une garde partagée au 3 ans de mon fils (Après la crèche).

Ma question :

Vu que j'estime qu'il s'agit d'un abus de déclaration, qu'elle a placé cette main courante dans le but de me faire des torts lorsque je vais demander une garde partagée, je souhaiterais savoir si c'est conseillé de prendre des démarches pour diffamation ?

J'ai peur que cette main courante va me créer des problèmes lorsque je vais faire ma demande officielle auprès du juge des affaires familiales pour une demande de garde alternée ?

Par **renato18**, le **07/03/2008** à **01:06**

Rassure toi, les mains courantes n'ont pratiquement aucun effet sur votre prochaine demande, elle peut en faire tant qu'elle voudra, sa parole contre la tienne, n'importe qui peut des mains courantes abusives, j'ai eu le même cas. La chanson est connue chez les femmes, le problème c'est qu'elles détruisent leurs enfants sans se rendre compte juste pour se venger du père elle détruit son enfant, et dans la plus part des cas les enfants en grandissant quittent la mère pour aller chez le père, bien sûr en grandissant il découvrent cette méchanceté chez la mère et le bourrage de crâne sur le papa loup garou qu'elle lui a inculqué, elles font ceci mais à long terme ce n'est pas dans leur intérêts. Alors conseil prend ton fils le temps qu'il t'est autorisé et soit trop gentil avec et surtout ne lui parle pas de sa mère ni bien ni mal, et lui petit à petit il voit qui est le méchant et qui est le gentil, seulement il faut beaucoup de patience, en tout cas ce que je fais et je commence à gagner mon fils de 5 ans. à chaque fois que je l'ai le week-end il ne veut plus partir chez sa mère et il me raconte tout tout seul. courage et qu'allah soit avec toi. abel